

REQUEST FOR PROPOSALS

Titre : Développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN reflétant les recommandations conformément aux systèmes de surveillance et de reporting en cours

RFP No: N° 018 GEF-CBIT/AO/CI

Date d'émission: 10 février 2022

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet CBIT, Conservation International sollicite de la part des consultants nationaux ou des cabinets de consultance à soumettre leurs meilleures offres pour **le développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN reflétant les recommandations conformément aux systèmes de surveillance et de reporting en cours.**

2. Aperçu du projet

Conservation International avec le *Projet GEF-CBIT* (renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'accord de Paris à Madagascar) sont les entités chargées de l'exécution du projet.

3. Terme de référence

(voir P.J No 02)

4. Détails de soumission

- a. Date limite. Les offres doivent contenir une proposition technique et une proposition financière à envoyer en version physique au bureau de la Conservation International Lot II W 27 D rue Vittori François Ankorahotra – Antananarivo 101 **ET** en version numérique à l'adresse email infos.cimadagascar@moov.mg et en copie bnccreddplus.cbit@gmail.com au plus tard le **03 mars 2022 à dix-sept heures (17h)** portant la référence « N° 018 GEF-CBIT/AO/CI - « **Développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN, Projet CBIT** »

Tous les dossiers reçus après la date et l'heure indiquées sont irrecevables et rejetées.

- b. Validité de l'offre. 90 jours à compter de la date limite de soumission.
- c. Clarifications. Les questions peuvent être soumises à infos.cimadagascar@moov.mg avant le 24 février 2022. L'objet du courriel doit contenir : « N° 018 GEF-CBIT/AO/CI - **Développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN, Projet CBIT** ». CI répondra par écrit aux clarifications soumises avant la date spécifiée dans le calendrier ci-dessous. Les réponses aux questions qui peuvent être d'intérêt commun pour tous les soumissionnaires seront affichées sur le site Web de CI et/ou communiquées par courriel.
- d. Modifications. À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, CI peut, pour quelque raison que ce soit, modifier les documents de la DP par un

amendement qui sera affiché sur le site Web de CI et/ou communiqué par courriel.

5. Qualifications requises

a) Requises

- Diplôme universitaire de niveau ingénieur ou équivalent dans le domaine de conservation de l'Environnement ;
- Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans le domaine du changement climatique, protocoles de collecte des données, expériences en gestion de projet et en planification
- Excellences dans les analyses méthodologiques ;
- Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.

b) Souhaitées

- Ayant d'expérience professionnelle à **Madagascar**.

6. Documents à inclure dans la proposition

Toutes les propositions doivent être soumis en un seul volume, composées de :

- La proposition technique
- La proposition financière, et
- L'engagement du soumissionnaire en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Le présent dossier d'appel d'offres n'oblige pas CI à exécuter un contrat ni à lui engager à payer les frais pour la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toute proposition, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI.

6-1. Proposition technique

La proposition technique doit comprendre les parties suivantes :

- Partie 1 : l'approche technique, la méthodologie et le plan de travail détaillé.

La proposition technique doit décrire en détail l'approche proposée par le soumissionnaire pour l'exécution des exigences décrites à la section 2 : les termes de référence. Elle doit démontrer une compréhension claire des tâches à entreprendre et des responsabilités de toutes les parties concernées. Le soumissionnaire doit inclure dans la proposition technique le personnel à affecter pour chaque tâche et définir les missions à lui confier, le moyen matériel à utiliser, les sous-traitants qui seront engagés pour exécuter les services requis.

- Partie 2 : la gestion et l'organisation de l'intervention du personnel clé. Tous les curriculums vitae du personnel clé doivent être joints en annexe de la proposition technique. Les CV doivent démontrer les qualifications de haut niveau pour effectuer la prestation décrite. Chaque personnel doit avoir cinq (5) ans d'expériences au minimum dans le domaine du changement climatique en particulier les métadonnées, protocoles de collecte des données, registre carbone.
- Partie 3 : la performance et les expériences similaires du soumissionnaire avec trois références de clients. Veuillez inclure les descriptions des projets ou missions similaires antérieures.

6-2. La proposition financière :

Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition suivant le modèle « budget détaillé » stipulé dans la section C2.1. La durée de validité de la proposition financière est fixée à **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date de la remise de soumission. La proposition de coût détaillé sert à déterminer les propositions les plus avantageuses et sera la base de négociation pour l'attribution du contrat. Le coût proposé doit inclure tous les bénéfices, les frais et les taxes afférents. Les coûts supplémentaires ne peuvent pas être inclus après l'attribution. Les révisions aux coûts proposés ne peuvent être apportées après la soumission, à moins que CI ne le demande expressément si la proposition du soumissionnaire est acceptée.

Néanmoins, les soumissionnaires doivent fournir un budget détaillé indiquant les principaux postes de dépenses et toutes les rubriques entrant dans la mission. Ainsi, les offres doivent indiquer les prix unitaires, les quantités et le montant total. Toutes les informations de coût doivent être libellées en **ARIARY**.

Les soumissionnaires doivent fournir les informations justifiant les détails de chaque élément de coût ou du poste aux fins d'une analyse complète. CI se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur les coûts si le comité d'évaluation a des doutes quant au caractère raisonnable ou à l'exhaustivité de la proposition financière du soumissionnaire.

7. **Critère d'évaluation** : En évaluant les propositions, CI cherchera à obtenir le meilleur rapport qualité/prix en tenant compte des mérites des propositions techniques et des coûts. Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants:

Connaissance sur	Points
Accord de Paris, document CDN du 2016 avec les objectifs, et CDN révisée	10
Processus d'élaboration de plan d'action, et développement des politiques de mise en œuvre plan de suivi et les politiques de de mise en œuvre, Plan opérationnel	10
Pertinence de la méthodologie adoptée aux termes de référence	10
Conformité du plan de travail proposé avec les termes de référence	10
total	40
Expertise technique pertinente au projet	
Bonne constitution de l'équipe de consultants	10
Expériences Staff (CV, Thématique, Région)	10
Expériences dans le domaine du changements climatiques, expériences en planification et développement de politiques	10
total	30
Budget approprié	30
total	30
TOTAL	100

8. calendrier de soumission:

Date de publication	10, 11, 12 février 2022
Date limite pour les questions écrites	24 février 2022
Clarifications fournies aux soumissionnaires	27 février 2022
Date limite de soumission	03 mars 2022 à 17 heures
Sélection finale	18 mars 2022

9. Résultat du processus de l'appel d'offre

CI envisage de conclure un contrat avec le soumissionnaire sélectionné d'ici le 18 mars 2022. Tout accord résultant sera soumis aux termes et conditions de l'accord de services de CI. Un modèle d'accord peut être fourni sur demande.

Cette demande de propositions ne constitue pas une obligation pour CI à exécuter un contrat, ni à payer les frais encourus dans la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toutes les offres, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI. CI sélectionnera, à sa seule discrétion, la proposition gagnante et n'est pas obligé de partager les résultats d'évaluation individuels.

- 10. Confidentialité** Toutes les informations exclusives fournies par le soumissionnaire seront traitées de manière confidentielle et ne seront pas partagées avec les candidats potentiels ou réels au cours du processus d'appel d'offres. Ceci inclut, sans s'y limiter, les offres de prix, les propositions de coûts et les propositions techniques. CI peut, mais n'est pas obligé, de publier les adjudications sur son site Web public après la fin du processus de sollicitation et l'attribution du contrat. Les résultats de l'évaluation de CI sont confidentiels et la notation des candidats ne sera pas partagée entre les soumissionnaires.

- 11. Code d'éthique** La réputation de Conversation International (CI) découle de notre attachement à nos valeurs fondamentales : intégrité, respect, courage, optimisme, passion et travail d'équipe. Le code de déontologie de CI (le "code") fournit aux employés de CI, aux fournisseurs de services, aux experts, aux stagiaires et aux bénévoles des conseils sur la mise en pratique des valeurs fondamentales de CI et définit des normes minimales de conduite d'éthiques que toutes les parties doivent respecter.

Pour être recevable, tous les candidats doivent signer une déclaration de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Toute violation du code de déontologie et de l'intégrité du processus de passation de marchés ainsi que de tous les documents doivent être signalés à CI via son service d'assistance en matière d'éthique à l'adresse www.ci.ethicspoint.com.

12. Pièces jointes:

Pièce jointe 1:

**Engagement du candidat en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité
environnementale et sociale.**

Dossier d'appel d'offres : N° 018 GEF-CBIT/AO/CI

Objet : **le développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN reflétant les recommandations conformément aux systèmes de surveillance et de reporting en cours**

Tous les candidats s'engagent à appliquer les normes de conduite les plus élevées en préparant, en soumettant leurs offres. Et, s'ils sont sélectionnés, ils se chargeront éventuellement des travaux spécifiés lesquels se conforment au code d'éthique de CI.

CI s'appuie sur l'intégrité personnelle, le bon jugement et le bon sens de tous les tierces parties agissant à son nom ou fournissant des services à l'organisation pour traiter des problèmes qui ne sont pas expressément traités par le Code ou comme indiqué ci-dessous/

1- En conformité avec le code d'éthique, nous certifions que :

- a) Nous comprenons et acceptons que CI ainsi ses partenaires contractuels, ses bénéficiaires et les autres parties avec lesquelles nous travaillons sont tenus de s'engager à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'équité et d'intégrité en matière de la passation de marchés.

2- En conformité avec le respect des normes sociales et environnementales, nous certifions que :

- a) Nous nous engageons à respecter les normes élevées d'éthique et d'intégrité ainsi que toutes les lois applicables dans l'ensemble de nos opérations, y compris l'interdiction des actions en rapport avec le Trafic des personnes, le travail des enfants, le travail forcé, les abus sexuels, l'exploitation ou le harcèlement. Nous respectons les droits de l'homme internationalement proclamés et ne prenons aucune mesure qui contribue à la violation des droits de l'homme. Nous protégeons ceux qui sont les plus vulnérables aux violations de leurs droits et des écosystèmes qui les soutiennent.
- b) Nous respectons et appliquons pleinement les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, conformément aux lois et règlements applicables au pays où le contrat doit être exécuté.

3- Pour ce qui est de notre éligibilité et notre conduite professionnelle, nous certifions que :

- a) Nous ne sommes pas et aucun de nos affiliés (membres, employés, sous-traitants et consultants) en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou de faute professionnelle grave telle que déterminée par un Organisme de réglementation responsable d'octroi de licences et/ou de la réglementation des activités du candidat.
- b) Nous n'avons pas commis et nous ne livrerons pas à des actes criminels ou frauduleux. Nous n'avons pas été condamnés au cours des cinq dernières années par un jugement définitif pour des infractions telles que la fraude ou la corruption, le blanchiment d'argent ou la faute professionnelle.



- c) Nous n'avons pas été impliqués dans la rédaction ou la recommandation de l'étendue technique de ce document de sollicitation.
- d) Nous ne sommes pas engagés dans aucune collusion ou fixation de prix avec d'autres candidats.
- e) Nous n'avons pas fait de promesses, d'offres ou de subventions, directement ou indirectement, à des employés de CI impliqués dans cette acquisition, ou à un fonctionnaire du gouvernement en relation avec le contrat à exécuter, dans l'intention d'influencer indûment une décision ou de recevoir un avantage indu.
- f) Nous avons pris aucune mesure et ne prendrons aucune mesure pour limiter ou restreindre l'accès d'autres entreprises, d'organisation ou d'individus à participer au processus d'appel d'offres lancé par CI.
- g) Nous avons rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions en vigueur du pays où le contrat doit être exécuté.
- h) Nous n'avons pas fourni et prendrons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que nous ne fournissons pas et n'octroierons sciemment un soutien matériel ou de ressources à toute personne ou entité qui commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, faciliter ou participer à des actes terroristes, et nous nous conformons à toutes les lois applicables en matière de financement antiterroriste et de blanchiment d'argent (y compris USA Patriot Act et Us Executive Order 13224).
- i) Nous certifions que ni nous ni nos administrateurs, dirigeants, personnels clés ou bénéficiaires effectifs ne sommes inclus dans une liste de sanctions financières ou économiques, d'exclusion ou de suspension adoptées par les Etats-Unis, les Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale ou les Services généraux de la liste de l'administration des parties exclues des programmes d'approvisionnement fédéral ou de non-approvisionnement conformément aux OCOM 12549 et 12689 " exclusion et suspension".

Nom : _____

Signature : _____

Titre : _____

Date : _____

Antananarivo le, 10 février 2022



Léa RAKOTOMALALA
Senior Director, Opérations

Piece jointe 2 :

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE CONSULTANTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX POUR « LE DEVELOPPEMENT DES PLANS ET POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES CDN REFLETANT LES RECOMMANDATIONS CONFORMEMENT AUX SYSTEMES DE SURVEILLANCE ET DE REPORTING EN COURS » (Output 1.2.3)

Dans le cadre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » à Madagascar

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences.

Vis-à-vis de l'Accord de Paris, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris et aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN). Les défis rencontrés en termes de rapportage vis-à-vis de l'Accord de Paris sont entre autres (i) la faible coordination des activités des secteurs et la gestion et surveillance des données, (ii) les lacunes technologique : manque d'équipements et d'outils conduisant à des données éparpillées et de mauvaises qualités, faible capacité technique dans les évaluations méthodologiques du changement climatique (calcul des émissions de Gaz à effet de serre (GES), control qualité/assurance qualité, identification des mesures d'atténuations, évaluation de la vulnérabilité et risques climatiques, priorisation des options d'adaptation, etc.), (iv) faible capacité des experts des différents secteurs dans la mesure, rapportage et vérification (MRV) des émissions de GES.

Parmi les initiatives importantes du projet figurent le développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN reflétant les recommandations conformément aux systèmes de suivi et de rapport en cours. Dans ce sens, un groupe de consultants internationaux et nationaux sera recrutés pour développer ces plans et politiques et s'assurer que ces outils soient utilisés par les parties prenantes concernées.

II. OBJECTIFS

Objectif général est de:

- Développer le plan de mise en œuvre des CDN en tenant compte des recommandations et des bonnes pratiques issues de l'analyse des documents-cadres sectoriels qui seront également développées.
- Encadrer l'intégration de la transparence de la comptabilité climatique dans différents secteurs et sous-secteurs, ainsi qu'à différents niveaux (central, régional, communautaire) par un texte réglementaire qui introduira une systématisation de la collecte et du transfert de données.

III. TACHES CLES

Le groupe de consultants devra :

- Élaborer un plan d'action de mise en œuvre des CDN (capturant les recommandations stratégiques, réglementaires et opérationnelles) et élaborer des notes de synthèse pour les décideurs pour les secteurs (Atténuation) : AFOLU, énergie, déchets et processus industriels
- Développer les politiques de mise en œuvre des CDN reflétant les recommandations conformément aux systèmes de suivi et de rapport en cours pour les secteurs (Atténuation) : AFOLU, énergie, déchets et processus industriels
- Mobiliser les parties prenantes concernées (y compris les ONG) pour opérationnaliser le plan d'action de mise en œuvre des CDN
- Mettre en place un plan pour suivre la mise en œuvre des CDN par les secteurs
- S'assurer du plaidoyer au niveau des secteurs concernés
- Tenir des ateliers de consultation et de validation relatifs au développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN reflétant les recommandations conformément aux systèmes de surveillance et de reporting en cours.

IV. BUDGET PREVISIONNEL ET REPORTING

- 1- Format : les budgets doivent être préparés et soumis dans Microsoft Excel et indiquer explicitement toutes les unités (p. ex., jours de travail), les coûts unitaires (p. ex., taux quotidiens chargés) et les coûts totaux. Les fichiers Excel doivent être "déverrouillés" et montrer tous les calculs.
- 2- Coûts inclus : les budgets doivent inclure des lignes pour :
 - 2.1. Travail, par expert individuel, en HJ, multiplié soit par un salaire journalier de base (MGA). Les taux quotidiens proposés doivent être conformes aux qualifications représentées dans les curriculums vitae des personnes nommées.
 - 2.2. Autres coûts directs.
- 3- Justification du budget : un exposé du budget doit accompagner la feuille de calcul du budget et justifier les coûts proposés.

V. DUREE DU CONTRAT

La durée de la prestation est de 25 jours, s'étalant du mois de mars au mois d'avril 2022.

VI. EMPLACEMENT DE LA TÂCHE/DES DÉPLACEMENTS APPLICABLES

Le groupe de consultants travaillera obligatoirement avec les secteurs concernés (publics, privés), à partir de sa base d'opérations et devra effectuer des visites aux parties prenantes identifiées à Madagascar.

VII. LIVRABLES

Le groupe de consultants est astreint à la production des rapports obligatoires :

- Rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCCC et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat.
- Rapport sur le plan d'action de mise en œuvre des CDN (capturant les recommandations stratégiques, réglementaires et opérationnelles) et les notes de synthèse pour les décideurs
- Rapport sur le plan de suivi et les politiques de de mise en œuvre des CDN
- Plan opérationnel pour la mise en œuvre et le suivi des CDN élaboré et déployé
- Rapports d'ateliers organisés
- Rapport final de la prestation. Il est soumis 5j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCCREDD+ et CI

VIII. PROFIL

- Diplôme universitaire de niveau ingénieur ou équivalent dans le domaine de conservation de l'Environnement ;
- Ayant au minimum 5 ans d'expériences dans le domaine du changement climatique, protocoles de collecte des données, expériences en gestion de projet et en planification
- Excellences dans les analyses méthodologiques ;
- Maîtrise des approches et des méthodes participatives ;
- Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.
- Ayant d'expérience professionnelle à **Madagascar**.

IX. DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les candidats devront envoyer:

- Une lettre de motivation décrivant, entre autres, ses expériences sur des missions équivalentes, accompagnée d'un CV détaillé avec photo ;
- Une proposition financière
- Une proposition technique : un document décrivant sa compréhension et son interprétation des TDRs, l'approche et la méthodologie utilisées pour entreprendre la mission, le calendrier d'exécution des activités et la déclaration des capacités personnelles et organisationnelles.

Les offres sont à soumettre en version numérique **et** physique sous pli fermé dans une enveloppe.

- a. Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre leurs propositions en version numérique à l'adresse email : infos.cimadagascar@moov.mg et en copie bnccreddplus.cbit@gmail.com avec la mention « N° 018 GEF-CBIT/AO/CI - « ***Développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN, Projet CBIT*** » en objet du mail **ET** en version physique à l'adresse : Conservation international (CI), sise au Lot II W 27 D Rue Vittori François Ankorahotra – Antananarivo, au plus tard le **03 mars 2022 à dix-sept heures (17h)** portant la référence « N° 018 GEF-CBIT/AO/CI - « ***Développement des plans et politiques de mise en œuvre des CDN, Projet CBIT*** »

Tous les dossiers reçus après la date et l'heure indiquées sont irrecevables et rejetées. Seules les candidatures présélectionnées feront l'objet d'une notification pour entretien.

Piece jointe 3 : Modèle de proposition de coûts

Description du service	Unité	Quantité	Taux journalier	Montant total
TOTAL				